

Le Conseil consultatif de votre quartier

ÉLYSÉE-MADELEINE

Ecole Surène, 18 rue de Surène
Jeudi 9 octobre 2014, à 18h45

Ordre du jour

1. - Accueil et Introduction de Madame le Maire Jeanne d'Hautserre

Et présentation rapide du fonctionnement et des objectifs des Conseils de Quartiers du 8^{ème} par Sophie Boyer Chamard, adjoint chargée de la démocratie locale

2. - Élections du bureau du Conseil de Quartier Élysée-Madeleine.

Appel à candidature de personnes majeures pour qui le quartier est un lieu de résidence habituelle ou le siège régulier de son activité libérale ou commerciale.
Élections

3. - Questions diverses des participants.

Suggestions de projets à entreprendre par le Conseil de Quartier.

La mairie du 8^e arrondissement a mis en place depuis 2003 sept conseils consultatifs de quartier avec le souci d'en faire des lieux d'écoute, d'information, de dialogue et d'expression destinés au plus grand nombre possible de personnes. Il sont ainsi ouverts à tous les habitants, mais aussi aux commerçants et aux professions libérales qui y ont leur activité et participent à sa vie quotidienne. Cette ouverture totale est une caractéristique qui est spécifique à notre arrondissement.

Le conseil consultatif de votre quartier se réunit plusieurs fois chaque année. Si vous êtes électeur, vous serez invité par courrier, à participer à tous ceux qui seront convoqués à l'avenir.

Qui peut y participer ?

Toute personne majeure qui habite dans le périmètre du quartier concerné ou qui possède dans ce quartier, le siège régulier de son activité commerciale ou libérale. Les réunions sont publiques.